



**DECISIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 1<sup>er</sup> février 2016**

**Le premier février deux mille seize**

Le conseil municipal de la commune de MORNANT (Rhône) s'est réuni en session publique au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 22 janvier 2016, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

**Membres présents :** Mmes. & MM. R. PFEFFER - P. CHAPOT - L. BIOT - V. MERLE - F. MILLION - B. BURTIN - C. DREUX - P. BERRET - C. GALLET - Y. PAPILLON - J. POUZADOUX - G. BOUZIAT - JC. BARILLET - A. DUTEL - J. GUINAND - E. BANDE - P. DANIEL - V. ZIMMERMAN - J. FOUCART - JP. PONS - G. TEZIER - M. DELORME - B. LAUGINIE - C. THIRY - M. YUSTE - A. RULLIERE.

**Membres excusés :**

F. VALETTE donne pouvoir à M. LE MAIRE  
MJ. GUINAND donne pouvoir à A. RULLIERE

**Membre absent :**

J. REY

**Nombre de conseillers**

<b>En exercice</b>	<b>29</b>
<b>Présents</b>	<b>26</b>
<b>Votants</b>	<b>28</b>

**Secrétaire élu :** J. GUINAND

Début de la séance : 20H00

**FINANCES ET MOYENS GENERAUX**

***Délibération n° 01/16***

***Objet : Nouvel organigramme des services municipaux***

Où l'exposé de M. LE MAIRE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'adopter le nouvel organigramme des services municipaux.

A la majorité des membres présents et représentés par 22 voix pour et 6 abstentions

**Arrivée de J. REY**

**Nombre de conseillers**

<b>En exercice</b>	<b>29</b>
<b>Présents</b>	<b>27</b>
<b>Votants</b>	<b>29</b>

**Délibération n° 02/16**  
**Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2016**

Ouï l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'année 2016, pour le budget de la commune

**Délibération n° 03/16**  
**Objet : Département du Rhône - Avenant N° 1 au contrat pluriannuel 2015 et ajout de l'année 2016**

Ouï l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

-d'approuver l'avenant n°1 au contrat annuel 2015-2016 entre le nouveau département du Rhône et la commune de Mornant,

-d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer l'avenant et tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité des membres présents et représentés

**Délibération n° 04/16**  
**Objet : Modification Garantie d'emprunt Association Mornantaise pour l'accueil des Personnes Handicapées (AMPH) Construction IMPRO**

Ouï l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

-d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 600 000€ euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse d'Epargne pour financer la construction des nouveaux locaux de l'impro au hameau de la Pavière,

- d'accepter les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse d'Epargne à savoir : prêt sur une durée de 20 ans au taux de 1.86 %,

- d'accepter la garantie aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des contrats de Prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

-de s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci,

-d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne et l'Emprunteur.

A la majorité des membres présents et représentés par 28 voix pour et 1 voix contre

**Délibération n° 05/16**  
**Objet : Emplois non permanents – créations année 2016**

Où l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver la création d'emplois non permanents pour l'année 2016

A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 abstentions

**VIVRE ENSEMBLE**

**Délibération n° 06/16**  
**Objet : Modification statutaire – mise à jour des statuts relative à la compétence « Enfance »**

Où l'exposé de V. MERLE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver le projet de réajustement et mise à jour des statuts en matière d'enfance,  
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité des membres présents et représentés

**Délibération n° 07/16**  
**Objet : Convention de mise à disposition de personnel de la commune de Mornant auprès du Centre Communal d'Action Sociale**

Où l'exposé de B. BURTIN,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'adopter le principe d'une mise à disposition d'un agent de la commune auprès du CCAS,  
- d'approuver la convention entre la commune et le CCAS, fixant les modalités de cette mise à disposition,  
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité des membres présents et représentés

**Délibération n° 08/16**  
**Objet : Annexe au règlement intérieur du réseau des bibliothèques du Pays Mornantais- Bibliothèque municipale de Mornant**

Où l'exposé de L. BIOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver le règlement intérieur du réseau des bibliothèques du Pays Mornantais – bibliothèque municipale de Mornant,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision

A l'unanimité des membres présents et représentés

**Délibération n° 09/16**

**Objet : Désignation d'un chargé de mission « médecin référent – prévention et santé publique »**

Où l'exposé de CHAPOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'affirmer tout l'intérêt que portent les élus à cette mission,
- de désigner Le Docteur David AGHATI, chargé de mission, pour remplir cette mission à titre gracieux,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité des membres présents et représentés

**EQUIPEMENT URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Délibération n° 10/16**

**Objet : Mise en place du Plan communal de sauvegarde (PCS)**

Où l'exposé de C. DREUX,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'élaborer le Plan communal de sauvegarde,
- de suivre l'avis du CODIR concernant la création d'un Comité de pilotage,
- de valider le lancement d'une étude externe afin de mener à bien cette mission (portage de projet),
- de valider le fait de solliciter les communes membres de la COPAMO pour un éventuel groupement de commande d'un portage de projet commun.

A l'unanimité des membres présents et représentés

**Délibération n° 11/16**

**Objet : Création d'un comité consultatif AMI Centre-bourg**

Où l'exposé de M. LE MAIRE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver la création du comité consultatif « AMI Centre-bourg »,
- d'approuver la composition de ce comité

A l'unanimité des membres présents et représentés

**Délibération n° 12/16**

**Objet : Convention entre la communauté de communes du pays Mornantais et ses communes membres.**

**Remboursement des frais d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols**

Où l'exposé de M. LE MAIRE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver la convention, à conclure entre la Commune de Mornant et la COPAMO pour le remboursement des missions d'application du droit des sols (ADS) effectuées par le SOL, au titre des années 2015 et 2016, en précisant que ces dépenses seront prévues au budget 2016 - compte 611,

- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité des membres présents et représentés

**FINANCES ET MOYENS GENERAUX**

**Délibération n° 13/16**

**Objet : Mise à disposition d'un attaché territorial auprès de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO)**

Où l'exposé de M. LE MAIRE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

-Vu la délibération du bureau de la Communauté de Communes (COPAMO) du 26 janvier 2016, créant un poste de chargé de mission pour la mise en œuvre de la mutualisation,

-Vu le courrier de Madame GROS, reçu en mairie le 28 Janvier 2016, approuvant sa mise à disposition auprès de la COPAMO,

-D'autoriser M. Le Maire à signer la convention donnant lieu à un arrêté individuel de mise à disposition

A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 abstentions.

Prochaine séance du conseil municipal : 21 Mars 2016

Fin de la séance : 22H00



Mornant, le 3 février 2016

Le Maire,

Renaud PFEFFER



Handwritten signature or initials in blue ink.